

## CEGEDIM

Société anonyme au capital de 13 336 506,43 €  
Siège social : 129-137, rue d'Aguesseau 92100 BOULOGNE  
350 422 622 R.C.S. Nanterre

### AVIS DE CONVOCATION

Mesdames et Messieurs les Actionnaires sont convoqués en assemblée générale ordinaire le 31 août 2018 à 9 h 30, au **114, rue d'Aguesseau - 92100 BOULOGNE**, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'une administratrice,
- Pouvoirs à donner.



#### Modalités de participation à l'Assemblée Générale.

Conformément aux dispositions légales, les actionnaires sont informés que la participation à l'assemblée est subordonnée à l'inscription des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris :

- Soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société,
- Soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Conformément à l'article R.225-85 du Code de commerce, la date d'enregistrement est fixée au **29 août 2018**, zéro heure, heure de Paris.

Cette inscription doit être constatée par une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité et annexée au formulaire de vote à distance ou de procuration ou à la demande de carte d'admission établis au nom de l'actionnaire.

#### Modalités de vote à l'Assemblée Générale :

1. Les actionnaires désirant assister à cette assemblée pourront demander une carte d'admission :

- Pour l'actionnaire nominatif : auprès de **CIC – Service Assemblées – 6 avenue de Provence – 75452 PARIS Cedex 09** ou à l'adresse électronique [serviceproxy@cmcic.fr](mailto:serviceproxy@cmcic.fr).
- Pour l'actionnaire au porteur : auprès de son intermédiaire gestionnaire de son compte titres.

2. A défaut d'assister personnellement à l'assemblée, les actionnaires peuvent choisir entre l'une des trois formules suivantes :

- adresser une procuration à la société sans indication de mandataire, ce qui équivaut à donner pouvoir au Président de l'assemblée générale,
- voter par correspondance,
- donner une procuration à un autre actionnaire, à son conjoint ou à toute autre personne physique ou morale de leur choix dans les conditions légales et réglementaires, telle que prévues à l'article L.225-106-1 du Code de commerce.

Les actionnaires pourront demander le formulaire de vote et ses annexes à l'établissement financier dépositaire de leurs titres de telle sorte que la demande parvienne **au plus tard** à cet intermédiaire six jours avant la date de l'assemblée, soit le **24 août 2018**, et être accompagnés, pour ceux provenant des actionnaires au porteur, d'une attestation de participation.

Les formulaires de vote par correspondance/procuration ne seront pris en compte qu'à la condition d'être reçus par le **CIC – Service Assemblées – 6 avenue de Provence – 75452 PARIS Cedex 09**, **au plus tard au plus tard trois jours au moins** avant le jour de l'assemblée, soit le **28 août 2018**, et devront être accompagnés, pour ceux provenant des actionnaires au porteur, d'une attestation de participation.

Les modalités de participation à l'assemblée générale par visioconférence ou par un moyen de télécommunication n'ont pas été retenues pour cette assemblée générale.

3. Conformément aux dispositions de l'article R.225-79 du Code de commerce, la notification de la désignation et de la révocation d'un mandataire peut être effectuée par voie électronique selon les modalités suivantes :

- **pour les actionnaires nominatifs** : en envoyant un e-mail revêtu d'une signature électronique obtenue par leurs soins auprès d'un tiers certificateur habilité, à l'adresse électronique suivante : [serviceproxy@cmcic.fr](mailto:serviceproxy@cmcic.fr) en précisant leurs nom, prénom, adresse et leur identifiant ainsi que les nom et prénom du mandataire désigné ou révoqué,
- **pour les actionnaires au porteur** : en envoyant un e-mail revêtu d'une signature électronique obtenue par leurs soins auprès d'un tiers certificateur habilité, à l'adresse électronique suivante : [serviceproxy@cmcic.fr](mailto:serviceproxy@cmcic.fr) en précisant leurs nom, prénom, adresse et références bancaires complètes ainsi que les nom et prénom du mandataire désigné ou révoqué puis en demandant à leur intermédiaire habilité qui assure la gestion de leur compte titres, d'envoyer une confirmation écrite par courrier à **CIC – Service Assemblées – 6 avenue de Provence – 75452 PARIS Cedex 09.**

Seules les notifications de désignation ou de révocation de mandats dûment signées, complétées et réceptionnées **au plus tard deux jours avant la date de la tenue de l'assemblée générale** pourront être prises en compte.

4. Conformément aux dispositions de l'article R.225- 85 du Code de commerce, lorsque l'actionnaire aura déjà exprimé son vote par correspondance ou demandé sa carte d'admission, il ne pourra plus choisir un autre mode de participation à l'assemblée.

5. L'actionnaire qui a déjà exprimé son vote à distance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission peut à tout moment céder tout ou partie de ses actions. Cependant, si la cession intervient avant le deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, la société invalide ou modifie en conséquence, selon le cas, le vote exprimé à distance, le pouvoir ou la carte d'admission. A cette fin, l'intermédiaire teneur de compte notifie la cession à la société ou à son mandataire et lui transmet les informations nécessaires.

6. Aucune cession ni aucune autre opération réalisée après le deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, quel que soit le moyen utilisé, n'est notifiée par l'intermédiaire habilité ou prise en considération par la société, nonobstant toute convention contraire.

#### **Questions écrites des actionnaires :**

Conformément aux prescriptions légales, les actionnaires peuvent poser des questions écrites au Président du Conseil d'administration. Ces questions doivent être adressées au siège social de la société, par lettre recommandée avec accusé de réception ou par voie électronique à l'adresse suivante : [www.cegedim.fr/finance](http://www.cegedim.fr/finance) **au plus tard** le quatrième jour ouvré précédant la date de l'assemblée générale, soit le **27 août 2018**. Elles doivent être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte.

#### **Documents d'information pré-assemblée.**

Conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, tous les documents qui doivent être tenus à la disposition des actionnaires dans le cadre des assemblées générales seront disponibles au siège social de la société, 129-137, rue d'Aguesseau, 92100 Boulogne, dans les délais légaux, et, pour les documents prévus à l'article R.225-73-1 du Code de commerce, sur le site internet de la société à l'adresse suivantes : [www.cegedim.fr/finance](http://www.cegedim.fr/finance).

L'avis préalable prescrit par l'article R225-73 du Code de commerce (Modifié par Décret 2010-1619 du 23 décembre 2010 – art. 4) a été publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires le 27 juillet 2018.

### **EXPOSE SOMMAIRE DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE PENDANT L'EXERCICE 2017**

#### **Situation et activité de la société au cours de l'exercice écoulé**

CEGEDIM SA est une filiale de FCB, holding animatrice du Groupe CEGEDIM. Elle est la seule société cotée du Groupe sur Euronext depuis 1995 et n'appartient pas à un autre groupe.

CEGEDIM est une entreprise innovante de technologies et de services spécialisée dans la gestion des flux numériques de l'écosystème santé et BtoB, ainsi que dans la conception de logiciels métier destinés aux professionnels de santé et de l'assurance. Le Groupe est également présent dans les métiers de la gestion des ressources humaines et de la dématérialisation pour tous types d'industries.

CEGEDIM a réalisé un chiffre d'affaires de 457,4 millions d'euros en 2017 en hausse de 6,6% et compte plus de 4 200 collaborateurs dans plus de 10 pays. Le résultat opérationnel courant est en hausse de 61,8% à 37,4 millions d'euros et un résultat net consolidé de 11,2 millions d'euros contre une perte de 26,7 millions d'euros en 2016.

Les activités de CEGEDIM sont organisées en 2 divisions opérationnelles en fonction des clients ciblés et des services proposés :

Assurance santé, RH et e-services et Professionnels de santé.

L'année 2017 marque une nouvelle étape importante et positive dans la transformation du Groupe. La mutation du business model se poursuit, nos capacités d'innovation ont été renforcées et l'organisation a été adaptée pour la rendre encore plus agile. La cession de CEGELEASE fin février 2018, marque la fin du recentrage du Groupe entamé en 2015.

Les résultats 2017 reflètent la bonne dynamique commerciale des métiers combinée à une amélioration de la rentabilité. L'étendue des offres Groupe et leur complémentarité, la couverture géographique, la diversité des clients, la capacité d'innovation et la force d'un Groupe intégré devraient permettre à CEGEDIM de poursuivre son développement en s'appuyant sur ses offres Cloud, SaaS, Big Data, Digital et BPO.

Toutes nos activités disposent d'un potentiel de croissance remarquable qui s'appuie sur les changements réglementaires, démographiques, technologiques et économiques affectant nos clients et nos marchés.

**Activité en matière de recherche et de développement**

CEGEDIM SA regroupe les équipes de développement mutualisées, affectées aux projets utilisant l'infrastructure informatique partagée du Groupe. Les projets de développement réalisés au cours de l'exercice 2017 sont immobilisés dans les comptes sociaux à hauteur de 4,2 millions d'euros, tous projets confondus. Ceux-ci ont été activés au bilan, les conditions posées par le Plan Comptable Général pour cette activation étant remplies.

La Société a poursuivi et intensifié le développement de son offre GIS, une plateforme en mode SaaS, assurant la dématérialisation et la gestion de tous types de documents (papiers, fichiers structurés, images) et de processus.

Les dépenses de recherche sont comptabilisées en charges au titre de l'exercice au cours duquel elles sont encourues. Les dépenses de développement de nouveaux projets internes sont immobilisées dès lors que les critères suivants sont strictement respectés, conformément à la norme IAS 38. À défaut, les dépenses de développement sont enregistrées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

Les coûts de développement activés en 2017 dans les comptes consolidés s'élèvent à 44,6 millions d'euros.

Les principaux projets concernent :

- Activ'Infinite avec des développements significatifs afin de limiter les coûts de gestion de ses clients assureurs ;
- Les offres à destination des médecins américains et anglais ;
- Le développement de modules additionnels pour CEGEDIM SRH.
- La poursuite et l'intensification du développement des offres à destination des médecins et pharmaciens en France ;
- CEGEDIM SA regroupe les équipes de recherche et de développement mutualisées, affectées aux projets utilisant l'infrastructure informatique partagée du Groupe. Des centres de R&D régionaux ainsi que certaines filiales disposent également de leurs propres équipes et conduisent leurs actions de recherche et développement sous la coordination exclusive du siège. Les projets menés par le Groupe concernent les divisions :
- Assurance santé, RH et e-services pour 22,2 millions d'euros,
- Professionnels de santé pour 22,1 millions d'euros ;
- Corporate et autres pour 0,5 million d'euros.

Au total, le Groupe CEGEDIM consacre environ 12,1% de son chiffre d'affaires annuel à la recherche et au développement, sans que ce chiffre soit un objectif.

**Perspectives 2018**

Dans la continuité des actions mises en œuvre avec succès en 2017, Cegedim maintient une stratégie centrée principalement sur la croissance organique et portée par une politique soutenue d'innovation.

Pour 2018, le Groupe anticipe une croissance organique modérée de son chiffre d'affaires et de sa marge EBITDA. Le Groupe ne communique pas de prévisions ni d'estimations du bénéfice.

## **TEXTE DES PROJETS DE RESOLUTIONS A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 31 AOUT 2018**

### **PREMIÈRE RESOLUTION**

L'assemblée générale décide de nommer Madame Béatrice SAUNIER demeurant 4, passage Belmontet – 92210 ST CLOUD, en qualité d'administratrice, pour une durée de six années, qui viendra à expiration à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2023

### **DEUXIÈME RESOLUTION**

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 31 AOÛT 2018**

**DEMANDE D'ENVOI DE DOCUMENTS ET RENSEIGNEMENTS**

Conformément à l'article R 225-88 du code de commerce, à compter de la convocation de l'Assemblée et jusqu'au cinquième jour inclusivement avant la réunion, tout actionnaire (titulaire de titres nominatifs ou justifiant de sa qualité de propriétaire de titres au porteur) peut demander à la Société, en utilisant la formule ci-dessous, l'envoi des documents et renseignements visés aux articles R 225-81 et 83 dudit code de commerce.

Document à adresser à :

NOM.....

Prénom (s) .....

Adresse complète.....

en tant que propriétaire de ..... actions détenues

- sous la forme nominative (\*)
- sous la forme au porteur (\*)

demande l'envoi à l'adresse ci-dessus des documents ou renseignements visés par les articles R 225-81 et 83 du code de commerce, à l'exception de ceux qui étaient joints à la formule de pouvoir/vote par correspondance.

Version française	<input type="checkbox"/>
-------------------	--------------------------

English version	<input type="checkbox"/>
-----------------	--------------------------

A ....., le .....

Signature

Les actionnaires nominatifs peuvent, par une demande unique, formulée par lettre spéciale, obtenir de la Société l'envoi des documents visés ci-dessus, à l'occasion de chacune des assemblées d'actionnaires ultérieures.

*(\*) Rayez la mention inutile*